

RAPPORT N° 02/4-45
au Conseil Municipal

OBJET

EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER « HYACINTHE »
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Le projet d'extension consiste à créer un bâtiment de 104 m² relié à l'existant par un passage couvert.

Ce bâtiment est divisé en 3 salles de 30 m² chacune et comprend un bloc sanitaire de 13 m².

La maîtrise d'œuvre est assurée par les services techniques municipaux.

L'évaluation prévisionnelle du coût des travaux établie par la maîtrise d'œuvre au stade du Dossier de Consultation des Entreprises s'élève à 92 500 Euros HT (606 760 F HT).

Le plan de financement validé lors du Conseil Municipal en date du 26 Juin 2001 - Délibération n°01/5-13 est le suivant :

PARTENAIRES FINANCIERS	MONTANT HT EN EUROS	MONTANT HT EN FRANCS
ETAT	39 636,74	260 000
DEPARTEMENT	39 636,74	260 000
VILLE	19 818,37	130 000
TOTAUX	99 091,85	650 000

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget communal, au Chapitre 23 / Article 2313.

Je vous demande donc :

- 1.) d'approuver le projet de construction des deux préaux et de l'auvent à l'école Ancien Théâtre du Centre-ville ;
- 2.) d'adopter la procédure de passation des caractéristiques du Marché comme suit :

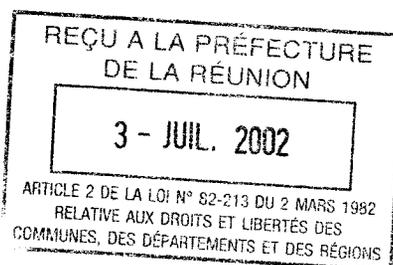
* procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 33, 50 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

RAPPORT N° 02/4-45

- 3.) de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, conformément à l'article 35.I.1 du Code des Marchés Publics ;
- 4.) d'autoriser la signature du marché par mon Délégué ou par moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Pour le Maire absent
Dominique FOURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire**



**DELIBERATION N° 02/4-45
du Conseil Municipal
en séance du Samedi 22 Juin 2002**

OBJET

**EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER « HYACINTHE »
APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 02/4-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Albert LEBON, 9^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Prévention, Sécurité et Politique de la Ville / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuver le projet d'extension de la Maison de Quartier HYACINTHE.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation et les caractéristiques du marché, comme suit :

- Procédure d'appel d'offres ouvert (Article 33, 50 à 60 du Code des Marchés Publics)

DELIBERATION N° 02/4-45

ARTICLE 3

Autorise le lancement un appel d'offres pour la réalisation des travaux et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié, conformément à l'article 35.I.1 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer les marchés.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 01 JUIL. 2002

Pour le Maire absent
Dominique FURNEL
Le 2^{ème} Adjoint au Maire

